



Paris, le 23 septembre 2020

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier ministre**  
Hôtel Matignon  
57, rue Varenne  
75700 Paris SP 07

**Objet :** Réforme du secteur du Grand Âge et de l'Autonomie

Monsieur le Premier ministre,

Promesse du quinquennat, le Gouvernement a annoncé, en 2018, ouvrir le chantier du Grand Âge afin de répondre aux enjeux démographiques majeurs liés au vieillissement de la population.

Depuis cette annonce, de nombreuses concertations et rapports se sont ajoutés aux précédents : Libault, El Khomri, et maintenant, le rapport Vachey relatif à la création d'une 5<sup>e</sup> branche de la Sécurité sociale avant le lancement du « Laroque de l'Autonomie ». La réforme du Grand Âge sera alors très certainement l'une des réformes les plus documentées.

La crise sanitaire aura au moins eu un avantage : celui de mettre en exergue un certain nombre de dysfonctionnements et d'inégalités territoriales qui paralysent aujourd'hui le secteur et l'empêchent de mettre en œuvre toutes les synergies nécessaires autour de la notion de parcours et d'offre globale au bénéfice des personnes accompagnées et hébergées.

Les fédérations et associations signataires du présent courrier ont bien entendu les enjeux clés que le Gouvernement souhaite travailler pour l'avenir de ce secteur : les métiers, l'offre, la gouvernance, les financements et la participation des personnes fragiles.

**Cependant, l'heure n'est plus aux concertations ni aux discussions, mais bien à l'action.**

Alors que nous avons déjà été largement concertés sur le projet de réforme, nous permettant de faire état de propositions innovantes et ambitieuses pour le secteur, il nous est annoncé une énième concertation avec le lancement du « Laroque de l'Autonomie ». Nous nous inquiétons donc de ne jamais voir présenter le projet de loi « Grand Âge et Autonomie » tant attendu et promis par le Président de la République pour la fin 2019.

**Aussi, nous nous interrogeons sur les prochaines étapes en l'absence de visibilité et de réponses claires : qu'en est-il du calendrier de mise en œuvre de la réforme du Grand Âge ?**

Les différents rapports remis au Gouvernement expriment tous la nécessité de soutenir financièrement le secteur afin de répondre à ses besoins et enjeux actuels et futurs. Même si des premières annonces ont été faites par le ministre des Solidarités et de la Santé (enveloppe d'un milliard d'euros dès le PLFSS 2021, mesures de revalorisations salariales du Ségur de la Santé), nous déplorons le manque d'informations et de précisions quant au contenu même de ces mesures : que recouvre l'enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros annoncée en juin par le ministre de la Santé ?

En outre, dans le cadre de la création de la 5<sup>e</sup> branche, il est envisagé d'affecter 0,15 point de CSG (soit 2,3 Mds€) au financement de cette nouvelle branche, mais en 2024. Or, les besoins sont immédiats, aussi bien pour les établissements que pour les services à domicile.

**Aussi, nous demandons l'inscription dans le PLFSS 2021, au-delà de l'enveloppe de 1,5 Md€ nécessaire au financement des mesures salariales du Ségur, l'affectation d'une quote-part de CSG permettant de financer le renforcement attendu des effectifs, conformément aux annonces du 15 juin du ministre des Solidarités et de la Santé de mobilisation d'un milliard supplémentaire dans l'ONDAM 2021.**

**Les signataires du présent courrier soulignent que la mise en œuvre d'une véritable réforme du secteur du Grand Âge devra également intégrer de façon impérative un découplage des dispositifs et une simplification décisive de la gouvernance assurant une véritable transversalité entre les secteurs sanitaire et médico-social, et le secteur médico-social lui-même. Les Conseils départementaux ne peuvent incarner seuls cette ambition.**

La réforme du Grand Âge et de l'Autonomie a été annoncée comme un enjeu crucial du quinquennat. C'est à ce titre que les principaux acteurs de l'accompagnement des personnes fragiles, en établissement comme à domicile, demandent à ce que **des annonces concrètes et précises en termes de calendrier et de traduction financières des mesures soient apportées et ce, dès aujourd'hui.**

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien essentiel pour notre secteur et restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

**Pascal CHAMPVERT**  
Président de l'AD-PA



**Marie-Sophie DESAULLE**  
Présidente de la FEHAP



**Frédéric VALLETOUX**  
Président de la FHF



**Jean-Pierre RISO**  
Président de la FNADEPA



**Michel BENARD**  
Président de la FNAQPA



**Philippe SERRE**  
Président de la FNAR



**Jean-Christophe AMARANTINIS**  
Président du SYNERPA



**Patrick DOUTRELIGNE**  
Président de l'UNIOPSS



**Copie :**

- **Monsieur Olivier VERAN**, ministre des solidarités et de la santé
- **Madame Brigitte BOURGUIGNON**, ministre déléguée à l'autonomie